

Dépêche n° **184408**

Paris, mercredi 19 juin 2013, 19:30:16

AEF - Isabelle Moreau

Les discussions sur la convention d'objectifs et de gestion 2013-2016 Cnaf-État butent sur la question des effectifs

La future convention COG (convention d'objectifs et de moyens) 2013-2016 qui doit être signée entre la Cnaf et l'État ne donnera pas lieu à discussion lors du conseil d'administration de la caisse le lundi 24 juin 2013. « Les discussions butent sur la question des effectifs et il manque des arbitrages », explique à l'AEF Jean-Louis Deroussen, président CFTC de la Cnaf. Il annonce qu'une nouvelle réunion du conseil d'administration de la Cnaf est programmée mercredi 3 juillet. Si la question des rythmes scolaires semble réglée pour la Cnaf, qui « versera 62 millions d'euros au titre du fonds d'amorçage à la rentrée de 2014 », se pose toujours la question des effectifs car « on nous demande de rendre 1 500 emplois en 2016/2017, or nous ne pouvons pas prendre un engagement de ce type », explique Jean-Louis Deroussen.

Le conseil d'administration de la Cnaf qui se tiendra le 3 juillet devrait avoir pour menu principal la prochaine COG que la caisse et l'État doivent signer pour la période 2013-2016. Parmi les questions qui restent soumises à arbitrage ministériel figure la délicate question des effectifs dans les CAF qui alertent aujourd'hui sur la surcharge de travail de leurs salariés. Du côté du ministère de la Famille, on nous propose « 700 emplois en 2013/2014, dont 500 emplois d'avenir qu'il faudra rendre en 2015, ce sont donc des départs en retraite non remplacés. Au final, on commence la COG avec 34 000 emplois et la finira avec 32 500 emplois », comptabilise le président de la Cnaf. Celui-ci souhaiterait, avant de s'engager sur les effectifs dans le cadre de la COG, qu'un audit Igas-IGF sur la situation de l'emploi dans les CAF et la portée des mesures de simplification soit réalisé au premier semestre 2015 pour vérifier la « véracité » de la situation de l'emploi et si « les mesures de simplification apportent des gains de productivité ».

© Copyright AEF - 1998/2013 - 46860

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.

Accéder au site de AEF : <http://www.aef.info>